

Cité de l'Observatoire - Démolition de logements HLM - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : La SAFC a mené une étude urbaine et sociale complète sur l'îlot de l'Observatoire. Cette étude débouche sur un projet global proposant une restructuration du bâti et l'aménagement des espaces extérieurs.

La SAFC transformera le bâtiment BK sis 12 et 14 cité de l'Observatoire, actuellement en forme de «barre», en trois petits immeubles par une démolition partielle supprimant 15 logements sur les 45 existants.

Pour cette démolition, aucune participation financière n'est demandée à la Ville par la SAFC.

Le projet global a été présenté par la SAFC à la Ville de Besançon ainsi qu'aux autorités de tutelle.

Conformément aux articles L 443.15.1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'avis du Conseil Municipal de la commune d'implantation est sollicité.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette démolition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette démolition.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1998.